

Délibération n° 5	Conseil Municipal du 7 avril 2016
Service : Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 7.10 - Finances locales - Divers
Le jeudi 7 avril deux mille seize à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait. Date de convocation : 24/03/2016 Membres présents : 24 Membres ayant donné pouvoir : 8 Membres excusés : 1 Nombre de votants : 32 Affiché le 30/03/2016 Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Laurence LEDOUX, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie DANNE, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Angélique COUSIN, Madame Marie- Pierre HAGNERE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, conseillers municipaux. Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Frédéric CADET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Martina DESCHARLES, Madame Charlotte PERRAULT, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Stéphanie CODRON, Absent excusé : 0 Votants : 32 Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET	
Objet : Travaux de réhabilitation Club House Stade de football Guilluy Demande de subvention	
Rapporteur :	
Synthèse de la délibération :	Travaux de réhabilitation Club House Guilluy Demande de subvention « Horizon Bleu 2016 »

Considérant le sinistre survenu au club house situé dans l'enceinte du stade François Guilluy rendant inexploitable le bâtiment utilisé par le Club ASE Football,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de réhabilitation du local,

Considérant que ces travaux vont également permettre la mise aux normes PMR du bâtiment,

Considérant le coût estimatif de la réhabilitation du local qui s'élève à 133 822,70 Euros HT, soit 160 587,24 Euros TTC, non inclus les divers honoraires (architecte, expert, diagnostics, contrôles techniques, SSI...),

Considérant qu'une partie du coût de l'opération sera couverte par l'assurance « Dommages aux ouvrages » à hauteur de 62 257 Euros en indemnité immédiate,

Considérant que, dans le cadre de l'appel à projet « Horizon Bleu 2016 » de la Fédération Française de Football, il peut être sollicité une participation financière au titre du FAFA,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération qui s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
- DESCRIPTIF DU PROJET : REHABILITATION DE LA PARTIE EXISTANTE		Subvention Horizon Bleu 2016... .	40 000,00 €
		Indemnité immédiate assurance...	62 257,00 €
		Fonds propres.....	31 565,70 €
TOTAL DEPENSES.....	133 822,70 €	TOTAL RECETTES.....	133 822,70 €

Dans ces conditions, le Conseil Municipal est invité à :

1°) approuver le projet relatif aux travaux de réhabilitation du club House du stade François Guilluy tel que repris ci-dessus ;

2°) autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au taux maximum auprès de la Fédération Française de Football.

Délibération adoptée avec 32 voix pour.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

1. d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
2. d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20160407-delib5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2016

